

Conseil Municipal de Frontenaud
Séance du Vendredi 24 AVRIL 2026 à 20h30, salle du conseil

Présents : Christine LOUROT, Clément MARTIN, Magali BERNARD, Éric DE VECCHI, Céline RAPP, Jacques FERRIER, Jacqueline VINCENT, Laurent BILLOUD, Denis MERCIER, Maude CLAVEZ, Marilyne BOUSSEMART, Sébastien SAUTRON, Roselyne STEURER, Robert RAVINET, Delphine GOUMAZ

Absent : néant.

Présidente de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h34, le quorum étant atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal séance du 16 AVRIL 2026,
2. Affectation du résultat 2025,
3. Vote du budget primitif 2026 - Commune,
4. Actions du maire dans le cadre de ses délégations,
5. Compte-rendu des commissions,
6. Informations diverses.

Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame le Maire propose Magali BERNARD et demande s'il y a d'autres propositions.
Pas d'autre proposition donc Magali BERNARD est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal séance du 16 Avril 2026 :

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 16 Avril 2026.

Une conseillère demande la suppression immédiate des commentaires sur le vote du point 2 du CM en faisant référence à l'article L2121.21 du CGCT.

Voici ce que dit l'article :

L'article L2121-21 régit les modalités de vote au sein des conseils municipaux, définissant les conditions du scrutin public et du scrutin secret pour les décisions et nominations.

Scrutin public

Le vote peut se dérouler **au scrutin public à la demande d'un quart des membres présents** lors de la séance. Cela signifie que si un conseil municipal compte 20 membres, au moins 5 doivent demander ce type de vote pour qu'il soit appliqué. Le scrutin public permet de **rendre transparent le choix des conseillers**, chaque votant devant exprimer publiquement son vote, et le registre des délibérations doit mentionner le nom des votants et le sens de leur vote.

Scrutin secret

Le scrutin secret est prévu dans deux cas principaux :

1. Lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.
2. Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation.
Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, un troisième tour est organisé à la majorité relative. En cas d'égalité des voix,

l'élection est attribuée au candidat le plus âgé. Le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire imposant ce mode de scrutin.

Lors du passage au vote personne n'ayant fait la demande d'un vote à SCRUTIN SECRET, la nomination des votants est donc autorisée.

Le procès-verbal du 16 Avril 2026 est approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre (Roselyne STEURER, Delphine GOUMAZ et Robert RAVINET).

2- Affectation du résultat 2025 :

Madame le Maire fait lecture et explication de l'affectation du résultat 2025.

Elle propose, aux membres du conseil municipal, d'affecter l'excédent constaté du compte de résultat 2025 d'un montant de 175 629.83 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Affectation du résultat 2025 acceptée par 12 voix pour, 2 voix contre (Roselyne STEURER et Delphine GOUMAZ) et 1 abstention (Robert RAVINET)

3- Vote du budget primitif 2026 – Commune :

Madame le Maire fait lecture et explication du budget primitif 2026 (le document est également projeté par vidéo projecteur).

Réponse est donnée aux questionnements sur le détail des subventions à recevoir sachant que toutes les notifications d'attributions ne sont pas encore arrivées, sur le temps de travail du personnel ainsi que sur l'article « énergie ».

Il est précisé d'une ligne d'article, au cours de l'année, peut se retrouver dans le négatif, contrairement au chapitre.

Le budget primitif 2026 de la Commune se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 546 480€

011- Charges à caractère général : 175 020€

012 – Charges de personnel : 210 000€

014 – Atténuations de produits : 72 900€

65 – Autres charges de gestion courante : 81 000€

66- Charges financières : 2 000€

67 – Charges exceptionnelles : 2 000€

68 – Dotations aux provisions : 500€

042 – Opérations d'ordre entre sections : 3 060€

Recettes de fonctionnement : 546 480€

70 – Produits des services : 25 380€

73 – Impôts et taxes : 33 000€

731 – Fiscalité locale : 277 000€

74 – Dotations et participations : 160 100€

75 – Autres produits de gestion courante : 48 500€

77 – Produits exceptionnels : 2 000€

78 – Reprises amort, dépréciations, prov. : 500€

La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **546 480€**

Dépenses d'investissement : 711 357.67€

001 – Solde d'exécution négatif reporté : 16 457.67€

16 – Remboursements d'emprunts : 46 000€

20 – Immobilisations incorporelles : 6 400€

21 – Immobilisations corporelles : 642 500€

Recettes d'investissements : 711 357.67€

024 – Produits des cessions : 151 000€

040 – Opérations d'ordre entre sections : 3 060€

10 – Dotations fonds divers : 4 000€

1068 – Excédent de fonctionnement : 175 629.83€

13 – Subventions d'investissement : 86 000€

16 – Emprunts et dettes assimilées : 290 667.84€

165 – Dépôts et cautionnements reçus : 1 000€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **711 357.67€**

Le budget primitif commune est approuvé par 13 voix pour, 1 voix contre (Roselyne STEURER) et 1 abstention (Delphine GOUMAZ).

4- Actions du maire dans le cadre de ses délégations :

Madame le maire fait part des devis en attente.

Pour l'un d'eux, une conseillère propose un financement participatif et/ou la création d'un évènement afin de récolter de l'argent.

Aucune action du maire dans le cadre des délégations accordées, n'a été émise depuis le dernier Conseil municipal.

5- Compte-rendu des commissions :

Voirie :

Montée du Venay : Le SIVOM a informé qu'il ne pouvait plus assurer le ramassage des containers car le camion ne pouvait plus se retourner. Un rdv sur place a eu lieu cette semaine, un autre est prévu demain avec les riverains afin de trouver ensemble une solution.

Travaux :

Nouveau local commercial : le chantier avance selon le programme prévu.

Chemin et allée de Charnequin (AEP) : le chantier avance selon le programme prévu.

Château d'eau a été vidé et nettoyé ce jour.

6- Informations diverses :

Madame le maire informe qu'elle passe la plus grande partie de son temps à devoir démentir une grande majorité des informations et des accusations émises via les moyens de communication de la liste d'opposition. À cela s'ajoute la plainte au tribunal de Madame STEURER. En conséquence, toutes les commissions n'ont pas encore pu être réunies.

Dans l'attente du jugement de cette dernière affaire, il est rappelé le souhait de travailler ensemble dans l'apaisement et la transparence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire,
Magali BERNARD



Le Maire,
Christine LOUROT

